

**MAIRIE  
DE  
PLAN-D'AUPS-SAINTE BAUME**

Place de l'Hôtel-de-Ville  
83640



Tel : 04 42 04 54 92 - Fax : 04 42 62 55 24  
Mail : [mairie@plandaups.fr](mailto:mairie@plandaups.fr)

**ARRETE MUNICIPAL N° 2021.04**

**AUTORISANT L'ACCES A LA GROTTES  
SAINTE MARIE MADELEINE  
SUITE AUX TRAVAUX DE SECURISATION**

Le Maire,

VU l'arrêté municipal n° 2020.09 portant interdiction d'accéder à la Grotte Ste Marie Madeleine de la Ste Baume en date du 23 juin 2020,

VU le document de Réception des travaux dressé par la Société GEOLITHE (Maître d'œuvre)

CONSIDERANT que les travaux de sécurisation du site sont terminés.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès à la Grotte Sainte Marie Madeleine de la Sainte Baume est autorisé à compter du dimanche 4 avril 2021.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade St Zacharie/St Maximin, Monsieur le Chef du service de la Police Rurale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine du Tribunal administratif peut s'effectuer par voie postale (5 rue Racine – CS 40510 83041 Toulon cedex 9) ou par voie dématérialisée via l'application TéléRecours citoyens accessible depuis l'URL suivante : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>.



Fait à Plan d'Aups Sainte Baume, le 2 Avril 2021  
Le Maire  
Carine PAILLARD